L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS
JEUDI, 28 SEPTEMBRE 1893.

PETITES ANNONCES

PERDU—le 9 juin 1893 ou vers cette date, à l'incendie de ma maison 261 rue Bienville, entre cette ville, non livré ou certificat d'une action du capital-série D, No 544 de la Société Koreka Homestead. La public est prévenu de ne pas la négocier, attendu qu'un duplicata en a été demandé. Adam Schaad, N. O. 19 Sept. 93. 21 sept—21 26 30

MME JACOB, 188 Canal, Salon de coiffure et coupe de cheveux pour dames et enfants.
23 oct—dim

LEONS permanent voulant se défaire de mon bibelots antiques, peln ures, vases, porcelaines, cristaux, objets en bronze et objets d'art, trouveront un acquéreur qui paiera le prix le plus élevé en s'adressant au No 133 rue de Chartres. Lewis & Bernard. 2 juil—1f

A VENDRE.

A VENDRE—3 beaux chevaux acclimatés garantis sains. 175 Royale.
22 sept—7f

DEMANDES.

ON demande Une femme blanche ou de couleur parfaitement recommandée qui, pour ses services, voudrait, en outre du logement, de la table et d'un certain salaire, s'assurer un *home* permanent dans une bonne famille. S'adresser, avec détails et les références nécessaires, aux initiales G. R., Post Office Box No 511.
22 sep—

A LOUER

A LOUER—La partie supérieure de la bâtisse 134 rue du Canal, ayant environ 20 chambres. S'adresser à Robinson & Underwood, 31½ rue Carondelet ou à S. J. Weber, 123 rue Royale.
17sept—dim sur la same—

A LOUER — Trois splendides magasins neufs, à quatre étages, avec façade cimentée, rue Royale, près Bourbon. Possession immédiatement ou le 1er octobre; loyer modéré; une concession sera faite pour un bon locataire. S'adresser à MM. Bayno, Denégre & Denégre, 848 rue Denegre, 33 rue Carondelet.
13 août—1f

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme P. Del Nodal.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 38,943—Division A. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par George W. Moore, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
A. V. FLOTTE,
28 sept—28 oct 3 Greffier.

Succession de Placide Villeré.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 40,090 — Division C — Attendu que Eliza Villeré et Blanche Villeré ont présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Placide Villeré, décédé intestat; avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
28 sept—28 oct 3 Greffier.

Succession de Auguste Fejol et Mme Auguste Lejeune, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40,171—Division E — Attendu que Joseph Bruno a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Auguste Fejol et Mme Auguste Lejeune, sa femme, décédés intestats; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
27 sept—27—oct 1 6

Succession de Thomas B. Lee.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 2,473 — Division D. — Attendu que J. B. Vinet, administrateur public a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire dativ dans la succession de feu Thomas B. Lee, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
23 sept—23 27—1er oct

Succession de Mme G. M. Rousel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 40,091 — Division — Attendu que Mlle Marie Rousel a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme G. S. Rousel, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
17sept—17 21 26

Succession de Thereza Berk, femme de Fritz Berk, décédé.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 38,491—Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Fritz Berk, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
14 sept—14 19 23 Greffier.

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE et de District pour la paroisse d'Orléans. Division E—No 40,156—John W. Lehman vs ses Créanciers.—Que la cession des biens du pétitionnaire John W. Lehman, soit et est par le présent accepte par la Cour, au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Fred. Deibel, Esq. notaire public, à son bureau, No 85 rue St-Charles, en cette ville, commençant le MARDI, 24ème jour d'octobre 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes les autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que H. W. Kernan, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 19 septembre 1893.
Signé: FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
20sept—3f au 23oct

ATDE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 35419. — Maurice G. Hughes vs Myra C. Hughes, femme de James N. Mitchell et als.— Attendu que Mme Anna Bond Ferguson, femme de Thomas Ferguson, un résident du comté de Harrison, Etat du Mississippi, laquelle étant nommée et qualifiée de ses enfants mineurs John Mark et Emeline Eunice Thomas, par l'intermédiaire de Calhoun Fisher Esq., un de ces vilains agent special reconnu, et avocat de faction, a demandé à cette Cour, l'autorisation de prendre possession de et de transférer de l'Etat de la Louisiane, toute et toutes sommes d'argent ou autre propriété appartenant aux dits mineurs.
Avis est par le présent donné à qui cela concerne d'avoir à déduire, dans les trente jours qui suivront la présente publication de cet avis, les raisons pour lesquelles la demande de la dite tutrice ne serait pas accordée.
Par ordre de la Cour.
EUG. D'HERTÉ,
Député Greffier.
Nouvelle-Orléans, 12 juillet 1893.
14 juil—5 7 en 30 j

F Casentre vs. Severin Maurice.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans — No 18,363.— En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Ernest Morel, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus instituée et numérotée, je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux, à la Bourse de la Place de la Bourse et de la rue Gallatin, dans le Deuxième District de cette ville, LUNDI, le 25ème jour de septembre 1893, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un drag et un jeu de harnais.

Saisi dans l'affaire ci-dessus, et mis en vente.

Conditions—Comptant sur les lieux.
F. AD. FORTIER,
Constable Deuxième cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. 16 sept—16 23 29

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 27 SEPTEMBRE—CLASSE No 329
Tirage de 4 heures P. M.

1er	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me	14me	15me
25	1	58	50	1	13	16	28	23	14	17	63	48	74	

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage nous apposons notre signature.
Ce 27 septembre 1893—4 heures P. M.
J. A. STORTE, KAU
EDGAR PLIÉ,
Commissaires.
Les plus de nos tirages journaliers sont vus et lont tirés dans toutes les versions.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Quart de Million Distribué.

L. S. L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but charitable. Par un VOTE POPULAIRE ÉCRASANT sa Franchise a été faite partie de la présente Constitution d'Etat adoptée le 2 décembre A. D. 1879.

Capital action.....$1,000,000

ATTENTION.

Après le 1er janvier 1894, nos tirages auront lieu à Puerto Cortes, Honduras, Amérique Centrale, d'après et en vertu d'un contrat pour vingt-cinq ans avec ce gouvernement. Ces tirages auront lieu mensuellement comme auparavant. Il n'y aura aucun changement dans la direction et aucune interruption dans les affaires.

PAUL CONRAD, Président.

Les grands tirages extraordinaires sont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu au public, au Théâtre St-Charles, à la Nouvelle-Orléans

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestée ainsi qu'il suit:

Nous désignons, par les présentes, les soussignés comme les tirages mensuels et semi-annuels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance ont lieu avec la plus grande loyauté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à en servir dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

J. A. Early
Wm. L. Wallace
J. D. Wilson
COMMISSAIRES.

Le col. C. J. Villeré remplace le Gén. Beauregard, comme l'un des commissaires pour présider aux tirages mensuels et semi-annuels. Le Gén. Beauregard, toutes les fois qu'il était présent, a toujours désigné M. Villeré pour le représenter aux tirages.

Nous soussignés Banques et Banquiers paieront tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Pres. La. Nat. Bank
JNO. M. O'CONNOR, Pr. State N. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CAMI. KOHN, Prest. Union Nat. Bank

TIRAGE MENSUEL DE $5.00
—AU—
THÉATRE ST-CHARLES,
NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 10 OCT. 1893.

GROS LOT: $75,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de...	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de...	25,000,	25,000
1 Lot de...	10,000,	10,000
1 Lot de...	5,000,	5,000
2 Lots de...	2,500,	5,000
5 Lots de...	1,000,	5,000
25 Lots de...	200,	5,000
100 Lots de...	200,	20,000
100 Lots de...	100,	10,000
300 Lots de...	50,	15,000
500 Lots de...	40,	20,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de...	$100, soit	$10,000
100 Lots de...	60,	6,000
100 Lots de...	40,	4,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$20, soit	$19,980
999 Lots de	$20,	19,980
9,444 Lots se montant à....		$265,460

PRIX DU BILLET

Billets entiers, $5; Deux Cinquièmes, $2; Un Cinquième, $1; Un Dixième, 50 cents; Un Vingtième, 25 cents.

Prix pour les clubs, 5½ billets entiers ou leur équivalent en fractions pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.
ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS.
PAS MOINS DE CINQ FRACTIONS,
Sur lesquel'es nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adresses à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, La.
Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la mais à toutes les Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants, et pour envoyer les listes de lots.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localité après chaque tirage en nombre voulu, par Express, aux frais ennemis.

En achetant un Bil et de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE voyez que le Billet soit daté à la Nouvelle-Orléans, que le Lot tiré à son numéro soit payable à la Nouvelle-Orléans; que le Billet soit signé par PAUL CONRAD, Président; qu'il soit endossé avec les signatures des Généraux G. T. BEAUREGARD, J. A. EARLY et W. D. CASSIDY, ayant aussi la garantie de quatre Banques Nationales, par l'entremise de leurs Présidents, de payer n'importe quel lot présenté à leurs comptoirs

Il y a tant de systèmes frauduleux et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs employent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en achetant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance à leur argent

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente du shérif de 29 camions à coton

Thomas Egan Jr., vs Charles M. Fuch.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 38 225—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 9 octobre 1893, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

A la presse à coton de la Louisiane, coin des rues Race et Chippewa.
29 camions à coton.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—1° Cette vente à l'encan étant la seconde et dernière quant à 9 des camions, ils seront vendus au plus offrant pour ce qu'ils rapporteront à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant un cautionnement de bonne et solvable sécurité portant in évé. au taux de 8 pour cent par an à partir de la date de la vente jusqu'à paiement complet; l'acquéreur déduisant néanmoins du montant de son enchère et payant comptant au moment de l'adjudication les honoraires du shérif et des commis et les commissions, soit $25, 2° comptant sur les lieux pour le reste des camions
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
28 sept—28—2 9 oct

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de centons et installations d'une pharmacie de première classe; aussi meubles etc.

John W. Lehman vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 40,150—En vertu d'un ordre de vente daté 25 septembre 1893, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus mentionnée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, le 10 octobre 1893, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trente (30) actions de la Compagnie d'Assurances des Pompiers, représentées par le certificat No 646.
Dix (10) actions de la Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands, représentées par le certificat No 1427.
Conditions—Comptant.
27sept—27 oct 4 8 9 10 11

ANNONCE JUDICIAIRE

Meubles de ménage, etc., Actions de la compagnie de Brasserie d'Alger, Actions de la compagnie de meubles Crescent City.

Succession de Henri Fleckinger.

No 39,731—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 159 rue de la Commune—MERCREDI, 12 octobre 1893, à 11 heures A. M., à la résidence No 16 rue Aline, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Division E, actuellement en congé, rendu le 13 septembre 1893 et signé le 21 septembre 1893, dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain contenant avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Hôpital, Claiborne, Derbigny et Deslonde, désigné comme terrain No 9, et mesurant 31 pieds de façade rue Hôpital, sur une profondeur de 81 pieds.

Les améliorations consistent en un cottage portant le numéro municipal 284 rue Hôpital, ayant 4 chambres, galerie de côté, bâtisse à deux étages à l'arrière ayant deux chambres, citerne, lieux d'aisance, etc.

Conditions—1° Un plus comptant; le reste, s'il y en a, à crédit de un et deux ans, représenté par des billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de 8 pour cent par an à partir de la date jusqu'à ce qu'ils soient payés, garantis par lien du vendeur et privilège sur la propriété vendue et renfermant toutes les clauses de sécurité usuelles, assurance de la propriété, paiement des honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets, etc.

L'acquéreur fera un dépôt entre les mains des encanteurs, de 10 0/0 de son enchère pour assurer la vente.

L'acte de vente pardevant Martin Voorhies, notaire, aux frais de l'acquéreur.
22 sept—22 27—oct 4 11 18 25

ANNONCE JUDICIAIRE

Epiceries, Vins et Liqueurs, Comptoirs, Installations, Glacière, Meubles de ménage, etc.

Succession d'Adolphe Ehret.

No 40,025—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Divisi n B.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau 159, rue de la Commune—ENDREDI, 29 septembre 1893, à 11 heures A. M., au magasin coin Derbigny et Bienville, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 22 septembre 1893, dans l'affaire de la succession d'Adolphe Ehret, il sera vendu à l'encan:

Un assortiment général d'epiceries, de vins et de liqueurs, etc.

Conditions—comptant.
24 sept. au 29.

PAR JAS. P. GUINAULT.

50 magnifiques vaches laitières de race Jersey, Durham, Holstein et Créole.

40 avec de jeunes veaux et les autres très avancées.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—JEUDI, 28 septemb e 1893. Il sera vendu 11 heures du matin, sur le Chemin de la Métairie en face du Parc.

50 vaches laitières, une quarantaine avec de jeunes veaux et les autres sur le point de vêler.
Conditions—Jusqu'à $50 comptant, et au-dessus de $50 six mois de crédit en billets endossés sur place, à la satisfaction du vendeur.
24 sept—

PAR W. I. HODGSON & FILS

Ferme cottage sur la rue Aline 6me district.

SUCCESSIONS DE JOSEPH A. BLOHM.
PAR W. I. HODGSON & SON.—W. I. Hodgson, encanteur, bureau No 12 rue Carondelet—MERCREDI, le 11 octobre 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Place Commerciale, en vertu de, et conformément à un ordre de l'Hon Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire de la succession de John A. Blohm, décédé, dossier No 39,530, il sera vendu à l'encan—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Aline, Constance, Delachaise et Laurel, désigné par le No 19 de l'ordre, mesurant 26 pieds 9 pouces de face à la rue Aline sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une ferme cottage.

Conditions—Comptant.
A cette vente jouissance à partir de Jefferson C. Wenck, notaire aux frais de l'acquéreur.
17 sept—17—8 15 18 oct

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété-cottage dans le Sixième District.

RUE JENA,

Entre Constance et Laurel.

A LOUER.

Succession de Marie Jeanne Pierron et Jeanne Pierron.

No 39,823.—Cour Civile de District paroisse d'Orléans.

PAR JOHN H. O'CONNOR, encanteur. Bureau No 56 rue Carondelet—MERCREDI 11 octobre 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, en date du et siégeant à la place de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Division E, actuellement absent en congé,

Un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District et désigné par le No 57 (maintenant 535), borné par les rues Canal, Dumaine et St-James (maintenant Pierce) et l'avenue Carrollton, sur un plan dressé par Olivier & Martin, déposé en l'étude d'Aimable Ducatel, notaire, comme plan No 22 du Registre des Plans, lequel carré d'ilet se compose de vingt-neuf terrains (1 à 29 inclusivement, et mesure trois cent huit-huit pieds cinq pouces et une ligne de façade rue du Canal, trois cent dix pieds quatre pouces et sept lignes de façade rue de la Dumaine; trois cent dix pieds quatre pouces de façade rue St-James ou Pierce et trois cent quatorze pieds six pouces et six lignes de façade sur l'avenue Carrollton.

Acquis par le défendeur par achat de W. G. Tobault, d'après un acte passé pardevant Félix J. Dreyfous, n. p., le 24 février 1893, C. O. B. 148, fol. 116.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
15sept—15 22 29 oct 6 13 18

VENTES PAR LE CONSTABLE.

F. Hollander & Co. vs. Mme Vve J. F. Villegas.

QUATRIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans — Nos 13,453, 13,454 et 13,455 — En vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés par l'Hon. W. H. Seymour, juge de la Troisième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, agissant pour l'Hon. Léon L. Lafaye, juge de la Quatrième Cour de Cité, absent sur congé, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, je procéderai à la vente à enchère publique, à la Maison de Cour, No 1,036 rue Magazine, dans le Sixième District de cette ville, le JEUDI 17 octobre 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux portraits certains situés dans le carré 584 du Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, carré d'ilet borné par les rues Banks, Commune, Dorgenois et Broad, désignés par les numéros huit et dix mesurant, chacun, vingt-cinq pieds de façade rue Banks sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les deux terrains sont bornés d'un côté par une allée, vingt-cinq pieds de large, maintenant appelée allée Manassas, s'étendant à travers ledit carré de la rue Commune à la rue Banks; ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.

Acquis par ladite défenderesse par jugement de la Cour Civile de District, le 30 juin 1890, dans les procédures No 2,579 enregistré au bureau des transfertes, livre 148, folio 227.

Conditions—Comptant sur les lieux.
M F. MICHEL,
Constable de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Lne.
16sept—16 22 28—oct—4 10 17

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

JE certifie par les présentes que, le 7me jour de juillet 1893, jugement a été rendu en cette Cour, dans l'affaire ci-après, dans les termes et chiffres suivants, savoir: La Lanbour & Noel Lumber and Manufacturing Company, Limited, et als. vs. Home Brewing Company. No 39,571.

Dans cette affaire soumise à la cour, et la cour considérant la loi et les témoignages étant en faveur des plaignants, il est ordonné, adjugé et décrété qu'A'quinas Habertheir et Henry Henle soient confirmés comme liquidateurs de la Home Brewing Company, élue comme tels par les actionnaires de la dite Compagnie, le 6 juillet 1893; et qu'ils soient de plus nommés comme commissaires liquidateurs et receveurs de la dite Compagnie.

Qu'un inventaire de la propriété de cette compagnie, soit pris par Frank Zeringel, un notaire de cette ville, que H. Mengel et F. J. Lemle soient nommés et assermentés comme estimateurs pour évaluer la propriété devant être inventoriée; et que lesdits commissaires liquidateurs et receveurs auront fourni caution et pris le serment prescrit par la loi, des lettres comme tels leurs soient décernées.

Jugement rendu et signé le 7 juillet 1893.
Signés: N. H. RIGHTOR,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de Honorable Jas. Lanauze, Juge de la dite Cour, Division A, maintenant absent en congé.

En témoignage de quoi j'ai mis ma signature et apposé le sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 7me jour de juillet, l'année de Notre Seigneur, mil-huit cent quatre-vingt-treize.

ONOFRÉ TRIAY,
Député-Greffier.
9 juil—9 21—août 7

VENTES A L'ENCAN.

PAR ALBERT PAUL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de ménage, bijouterie, etc.

Succession d'Elisabeth Bey.

No 39,309—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau 159 rue Commune— MARDI, 10 octobre 1893, à 11 heures A. M., à la résidence No 675½ rue Nord Rampart, près de la rue St-Ferdinand, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, actuellement en congé, daté le 26 septembre 1893, dans l'affaire pour le compte de la succession d'Elisabeth Bey, il sera vendu à l'encan—

Un lot de meubles de ménage, de joaillerie, etc.

Conditions—Comptant.
27 sept—27—oct 1 8 9 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Ventes de Compagnie d'Assurances.

Succession d'Elisabeth Bey.

No 39,309.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D.

PAR ALBERT PAUL, encanteur — Bureau No 159 rue de la Commune—MERCREDI, 11 octobre 1893, à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St Charles, rue St-Charles, entre les rues Commune et Gravier, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite cour, Division D, actuellement absent en congé, en date du 25 septembre 1893, rendu et signé le 19 septembre 1893, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire:

1 Presse Webb de Goss complète avec 1 machine à stéréotyper, wetting machine, Rouleaux, etc.
1 Presse Hoe cylindres double.
1 machine droite Nagle, puissance de 12 chevaux.
1 Bouilloire horizontale nagle, puissance de 15 chevaux, tuyaux, etc.
4 1/2 barils d'encre d'imprimerie, un sabre de couche et des courroies.
5 1/2 Rouleaux de papier à imprimerie, caractères, installations, cassés, galées, coffre en fer, meubles de bureau et de salle de rédaction, type-writer, installation de gaz, livres pour référence, etc.
Conditions—Comptant sur les lieux.
23 sept—23 30—oct 4 11 18 25

ANNONCE JUDICIAIRE

COTTAGE,

No 284 rue Hôpital, entre Derbigny et Claiborne.

Succession de Zoé Dusseau de la Croix, veuve en première noce de Charles Fortier, et en seconde noce de Wm Chapman.

No 18,019—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau: No 155 rue Commune.—MERCREDI, 25 octobre 1893, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, rue St Charles entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, siégeant à la place de l'Hon Geo. H. Théard, juge de la Division E, actuellement en congé, rendu le 13 septembre 1893 et signé le 21 septembre 1893, dans la susdite affaire, la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Hôpital, Claiborne, Derbigny et Deslonde, désigné comme terrain No 9, et mesurant 31 pieds de façade rue Hôpital, sur une profondeur de 81 pieds.

Les améliorations consistent en un cottage portant le numéro municipal 284 rue Hôpital, ayant 4 chambres, galerie de côté, bâtisse à deux étages à l'arrière ayant deux chambres, citerne, lieux d'aisance, etc.

Conditions—1° Un plus comptant; le reste, s'il y en a, à crédit de un et deux ans, représenté par des billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de 8 pour cent par an à partir de la date jusqu'à ce qu'ils soient payés, garantis par lien du vendeur et privilège sur la propriété vendue et renfermant toutes les clauses de sécurité usuelles, assurance de la propriété, paiement des honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets, etc.

L'acquéreur fera un dépôt entre les mains des encanteurs, de 10 0/0 de son enchère pour assurer la vente.

L'acte de vente pardevant Martin Voorhies, notaire, aux frais de l'acquéreur.
22 sept—22 27—oct 4 11 18 25

ANNONCE JUDICIAIRE

Joli Cottage Double dans le Troisième District.

Nos 344 et 344 1/2 rue Villeré, côté nord, entre Kerlerec et Colombus.

Succession de Myrtil Jos. Piron et Philomène Pavageau.

No 39 652—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau No 155 rue Commune. — MERCREDI, 25 octobre 1893, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St Charles, rue St Charles entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 30 août 1893, la propriété ci-après décrite, pour le compte de la succession ci-dessus mentionnée, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Villeré, Marais, Kerlerec et Colombus, mesurant, au pied français, 30 pieds de face à la rue Villeré sur une profondeur de 126 pieds 8 pouces d'un côté et 106 pieds 8 pouces de l'autre côté, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dépendances et aisances qui y appartiennent. Etant la même propriété que la défunte Philomène Pavageau a acquise avant son mariage avec ledit M. J. Piron, par achat de la Société Catholique pour l'Instruction des Orphelins indigents par acte passé devant Me Octave de Armas, alors en notaire en cette ville, le 28 février 1866. Les améliorations consistent en une jolie résidence à deux étages de logis, contenant huit chambres à coucher, salle à manger, cuisine, de grands corridors en haut et en bas, de belles galeries bien aérées, devant et derrière, le tout pavé en briques, entrées en briques, enclos par une belle barrière en fer. Le lot de terre est désigné par le numéro trois, sur le plan fait par C. A. Redin, architecte, daté du 1er mars 1890, et déposé comme plan No 6 au bureau de T. O. Stark, et mesurant conformément aux mesures américaines, vingt-huit (28) pieds de face à la rue Calliope par cent quatre vingt onze (191) pieds dix (10) pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

La propriété est située dans un endroit central, à quelques minutes de marche de a rue du Canal, près des Marchés Poydras et Dryades et des écoles, à côté des gares de l'Illinois Central et du Mississippi Valley.

Ce double cottage désirable et de choix, numéros 55 et 55 1/2 rue Laurel, dans l'ilet borné par les rues Constance, St-André et Josephine, contenant 3 grandes chambres, un hangar et une citerne de chaque côté, une grande cour sur le devant et à l'arrière. Le lot de terre est désigné comme un certain moreau en partie de terrain mesurant vingt-huit (28) pieds sur la rue Laurel, vingt-sept (27) pieds huit (8) pouces sur le derrière, par une profondeur de cent (100) pieds, et est une part de lot No 4, figurant sur le plan daté du 2 avril 1831, à moins un acte passé devant Wm. Christy, notaire le 2 avril 1831. Cette propriété est toujours louée, est située à quelques pas du marché Magasin; des chars électriques et à moitié, des écoles et des écoles.

Conditions—Comptant; l'acheteur assumera les taxes de 1893, en plus du prix d'adjudication; 10 pour cent du prix d'achat, au comptant, reste en deux échéances au moment de la vente.

Actes de vente pardevant M. T. Ducros, Esq., N. P., aux frais des acquéreurs.
24 sept—24—oct 8 15 22 29

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage Simple de Résidence,

Avenue Peters, entre les rues Pytavie et Green.

Dans l'Affaire de Monsieur Samuel Bell.

No 15,157—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune—MERCREDI, 11 octobre 1893, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la cour susdite, Division C, maintenant absent en congé, en date du 4 septemb e 1893, et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée, la

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Pytavie, Valence, Chestnut et Bordeaux, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 70 de la rue Pytavie, et mesurant 21 pieds de façade rue Pytavie, sur une profondeur de 80 pieds, entre lignes parallèles.

2° Un certain terrain situé dans le Sixième district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Pytavie, Camp Toulie et Melpomène, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 70 de la rue Pytavie, et mesurant 21 pieds de façade rue Pytavie, sur une profondeur de 80 pieds, entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers en plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit payable en billets garantis par hypothèque sur lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de leur date jusqu'à parfait